

Les solutions après le CAP

A quel moment ?

Lors de la dernière année de CAP et généralement pendant l'Equipe de Suivi de Scolarisation:

Demande à la MDPH de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avec orientation *

Poursuite d'études en milieu scolaire* ou en apprentissage

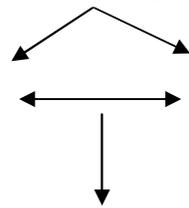
Autre CAP en 1 ou 2 ans

Mention complémentaire

1 ère Bac pro

En milieu ordinaire professionnel *

France travail



Cap emploi

Secteur public ou privé

En milieu protégé

SAVS*

Services d'Accompagnement à la Vie Sociale. Prise en charge des personnes adultes handicapées nécessitant une assistance ou un accompagnement. Permanent, temporaire ou séquentiel

CAVT*

Centre d'adaptation à la vie et au travail
Poursuite du travail
d'orientation et apprentissage de la vie en société. Maximum 2 ans

ESAT * - ESAT* hors les murs

Etablissement et service d'accompagnement par le travail avec atelier ou avec entreprises partenaires (hors les murs)

Pour plus de renseignements

CAVT 95

Centre d'adaptation à la vie
et au travail.



SAVS

Services d'Accompagnement
à la Vie Sociale



*ESAT et
Entreprises adaptées*

Etablissement et service
d'accompagnement par le
travail



Capemploi 95

Accompagnement vers et
dans l'emploi



www.handicap-info.fr

Le portail d'information au
service du handicap et de
l'autonomie



ESAT hors les murs

Etablissement et service
d'accompagnement par le
travail avec entreprises par-

